



**Question écrite de la Députée Katrin JADIN
à Madame Ludivine DEDONDER, Ministre de la Défense,
concernant la neutralisation de bombes aériennes
- déposée le 31 mars 2021 -**

Madame la Ministre,

Régulièrement, des bombes aériennes datant de la Deuxième Guerre mondiale sont encore retrouvées en Belgique. Ces découvertes sont souvent faites dans le cadre de travaux. Rien que dans la région de Rieme, deux obus ont été découverts et neutralisés au cours des trois derniers mois.

Après avoir évacuées les alentours, c'est au tour du Service d'enlèvement et de destruction d'engins explosifs de l'armée belge (SEDEE) de venir neutraliser l'engin avant que les travaux ont puisse reprendre.

Madame la Ministre, mes questions sont les suivantes :

- Pouvez-vous me dire combien d'obus ont été retrouvés et neutralisés par le SEDEE au cours des dernières années ?
- Combien lesdites neutralisations ont-elles coûté au SEDEE ?
- Qui prendra en charge les coûts causés par la neutralisation ? L'état américain a-t-il encore une responsabilité ?

Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Katrin JADIN



Réponse de la ministre :

1. Veuillez trouver dans le tableau ci-dessous le nombre de munitions (obus, bombes d'avion, grenades, ...) qui ont été retrouvées et neutralisées par le SEDEE au cours des 5 dernières années :

Année	# Munitions	Masse (t)
Jaar	# Munities	Massa (t)
2016	3323	243
2017	3330	253
2018	3543	222
2019	3539	212
2020	3867	211
2021	973	37,773

2. Le détail des coûts relatifs à ces neutralisations n'est pas automatiquement calculé par nos services.
3. Suivant le protocole interministériel du 30 juin 2014, les coûts lors des interventions du SEDEE sur le territoire national sont à charge de la Défense, sauf dans le cas d'une demande spécifique des autorités judiciaires.
Les dispositions financières peuvent être retrouvées au sein de l'annexe F dudit protocole.

L'Etat américain n'intervient pas dans ce cadre.